



Accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR)

CAHIER DES CHARGES DU DIAGNOSTIC PRÉ-OPERATIONNEL

Sur la base de l'observation des programmes réussis d'accompagnement global existants, il a été décidé de proposer progressivement à chaque bénéficiaire de la protection internationale (BPI), qu'il soit ou non hébergé dans le dispositif national d'accueil (DNA), la possibilité de bénéficier auprès d'un guichet unique départemental mandaté par l'État d'un accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR) vers le logement et l'emploi durables.

Ce programme repose sur trois piliers :

- un accompagnement global des bénéficiaires grâce à la mise en place d'un binôme de référents (emploi/formation et accès aux droits/logement), permettant de couvrir les besoins recensés par orientation vers des dispositifs de droit commun et de droit spécialisé ;
- une coordination de l'ensemble des acteurs locaux de l'intégration, spécialisés dans l'intégration des réfugiés et de droit commun, vers qui les BPI pourront être orientés ;
- l'ingénierie de partenariats locaux pour garantir l'accès effectif aux droits et la couverture des besoins.

Le déploiement du programme est précédé de diagnostics pré-opérationnels. Ces diagnostics sont réalisés au niveau départemental pour enclencher la dynamique partenariale indispensable à la réussite d'AGIR, en définissant les caractéristiques de chaque territoire, ses forces, ses faiblesses, les initiatives existantes et celles à prendre, les partenariats à nouer et les actions à développer par le futur prestataire du programme.

Le diagnostic pré-opérationnel doit avoir une vocation opérationnelle, en tenant compte des spécificités du territoire.

I. Le diagnostic pré-opérationnel doit comprendre trois livrables

1/ Les éléments d'analyse de la situation du département selon trois axes détaillés au chapitre II.

- L'état des lieux des forces et les faiblesses du territoire d'accueil sur l'ensemble des composantes de l'intégration ;
- L'analyse du public BPI (nombre, profils, flux, situation globale au regard de l'hébergement, situation du DNA, données socio-économiques...);

- La manière dont un programme d'accompagnement global doit permettre de compenser les faiblesses constatées dans le parcours d'intégration des BPI, en particulier s'agissant de l'accès et du suivi des BPI dans l'emploi et des freins périphériques (mobilité, santé, offre d'ateliers sociolinguistiques, garde d'enfants...).

2/ Un tableau des acteurs de l'intégration rencontrés et de leurs interactions

(services déconcentrés, opérateurs, porteurs des dispositifs spécifiques et de droit commun mobilisés dans l'intégration des BPI, etc).

3/ La formulation de préconisations pour le déploiement opérationnel d'un dispositif d'accompagnement global au regard du contexte départemental dressé par le diagnostic et des remontées des acteurs de l'intégration, avec une attention particulière concernant la coordination entre acteurs, la mobilité, la problématique de garde d'enfants et de prise en charge en santé mentale, la formation professionnelle et l'accès aux emplois en tension, etc.

II. Attendus spécifiques pour les contenus de l'analyse

Sur la base du traitement des données collectées au chapitre I, les éléments suivants seront à fournir :

Une cartographie des acteurs de l'intégration mobilisés dans le parcours de BPI

- Cette cartographie recense les programmes d'accompagnement global : recensement de l'existant.
Point d'attention : concurrence des dispositifs
- Elle dresse l'état des lieux de la culture partenariale des acteurs de l'intégration.
Point d'attention : articulation avec le CIR (consultation DT OFII).

Les caractéristiques du public des BPI

- Le document détermine le nombre de bénéficiaires (stock) et perspectives d'évolution (flux) ;
- Il identifie le profil des bénéficiaires (famille ou personne isolée, âge moyen, pays d'origine, sexe, niveau de formation et emploi exercé dans le pays d'origine).

Les composantes de l'intégration

→ Mobilité :

Les moyens mobilisables par les BPI (offre de transports, actions en faveur de la mobilité, aides financières) et les perspectives de mobilité liées à l'emploi et au logement (fluidification de l'hébergement, déplacement sur les bassins d'emploi) sont définis par l'opérateur.

→ Hébergement et logement :

Les dispositifs d'hébergement de droit commun pour les BPI doivent être recensés.
Points d'attention :

- *Saturation de l'hébergement, taux de présence induite, délais de sortie ;*
- *Dispositifs d'accompagnement dans les centres d'hébergement ;*
- *Nombre de personnes réfugiées non hébergées en dispositifs dédiés, en particulier BPI hébergés dans le parc généraliste.*

De façon globale, le contexte départemental en matière de logement (logement social, caractéristiques du parc privé, logement accompagné et adapté) sera présenté, en spécifiant les différences territoriales par bassin d'emploi.

Les éléments de contexte en matière d'hébergement et de logement pourront s'appuyer sur les diagnostics réalisés dans le cadre du PDALHPD et du SRADAR.

La cartographie des dispositifs mobilisables pour l'accompagnement vers et dans le logement des BPI devra être élaborée : dispositifs de logements transitoires, mesures AVDL, existence de commissions, de partenariats spécifiques, etc.

→ Insertion professionnelle et accès à l'emploi :

Le profil des bénéficiaires, demandeurs d'emploi ou non (niveau de qualification, activité dans le pays d'origine), en indiquant la structure des bassins d'emplois (métiers en tension et offres d'emploi accessibles aux BPI), sera présenté.

L'opérateur devra également mettre en place une cartographie des groupements d'acteurs économiques actifs qui pourraient servir de relais aux référents : GEIQ, MEDEF, CCI, CMA, etc. Enfin, les points suivants devront également être abordés :

- Offres de formations et de valorisation des compétences (diplômes ou validation des acquis de l'expérience ;
- L'accompagnement par le service public de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, référents RSA) ;
- Actions en faveur de l'insertion professionnelle des BPI ou étrangers primo-arrivants.

→ Compétence linguistique :

Le profil des bénéficiaires (niveau de langue, profil d'apprentissage, scolarisation antérieure) sera présenté, en le mettant en perspective par rapport à l'offre de formation linguistique du CIR et hors CIR (typologie des offres, volume et caractères des formations prescrites et suivies, existence d'une plateforme d'évaluation et d'orientation, complémentarité avec les offres proposées par les prescripteurs – Région et SPE).

Les certifications linguistiques mobilisables par les BPI sur le territoire et la mobilisation de cette offre par les BPI devront également être spécifiés, avec un focus sur les formations linguistiques à visée professionnelle et l'accès à des dispositifs type « Ouvrir l'école aux parents » pour la réussite des élèves (OEPRE) proposant des formations linguistiques aux parents.

→ Accès aux droits :

Les dispositifs et actions, et les pistes d'amélioration, devront être exposés, en particulier :

- Accès au RSA et prestations familiales ;
- Accès aux soins santé
- Point d'attention : santé mentale ;
- Blocages administratifs dans l'ouverture des droits.

→ Création de lien social

Les dispositifs facilitant la rencontre entre BPI et citoyens français, type parrainage, mentorat, accompagnement, événements ou rencontres, ainsi que les structures d'interprétariat social et d'actions interculturelles seront à analyser.

La méthodologie utilisée doit être explicitée. Il devra être fait recours à l'analyse des sources documentaires et à des entretiens avec les acteurs locaux.
--